



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2015
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-huitième session

13-17 avril 2015

**Débat général sur l'expérience nationale en matière
de population sur le thème « Réaliser l'avenir
que nous voulons : prendre en compte les questions
de population dans le développement durable,
y compris dans le programme de développement
pour l'après-2015 »**

Déclaration présentée par Stichting dance4life, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Cette déclaration est écrite au nom de The PACT*, une collaboration de 25 organisations de jeunes, notamment des jeunes atteints du VIH et des jeunes issus de populations clés, attachés à œuvrer ensemble pour assurer la santé, le bien-être et les droits de l'homme de tous les jeunes.

Aujourd'hui, on dénombre 1,8 milliard de jeunes âgés d'entre 10 et 24 ans. Alors que le programme de développement pour l'après 2015 prend forme, les voix, les réalités, les besoins et les droits des jeunes sont systématiquement ignorés.

Dans le monde, le VIH est la deuxième cause de mortalité pour les adolescents. En 2013, près de 60 % de toutes les nouvelles infections au VIH chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont touché des adolescentes et des jeunes femmes (ONUSIDA 2014). En outre, alors que les efforts pour réduire les décès évitables dus à des complications lors de la grossesse et de l'accouchement se sont intensifiés, ces dernières demeurent la principale cause de mortalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans (FNUAP 2014).

Le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'action de la CIPD a appelé à généraliser, normaliser et renforcer les politiques et les programmes de santé sensibles aux besoins des jeunes, notamment la pleine participation des jeunes à l'élaboration et à l'application des programmes en question. Nous nous félicitons de cet appel et exhortons les États membres à adopter des mesures concrètes dans le cadre de la Commission de la population et du développement pour qu'il débouche sur des actions.

Dans le cadre du mouvement ACT 2015, plus de 187 dialogues communautaires ont été organisés dans chaque région par les jeunes de la fin de l'année 2013 au début de l'année 2014. Grâce à ces dialogues communautaires, les jeunes, y compris les plus marginalisés et les plus vulnérables, ont pu fixer leurs priorités de plaidoyer pour le programme de développement pour l'après 2015.

Sur base des résultats des 187 dialogues communautaires, nous appelons la Commission de la population et du développement à reprendre les recommandations suivantes pour l'intégration des questions de population et de l'opinion des jeunes dans le programme de développement pour l'après 2015.

* The PACT est une collaboration entre les organisations suivantes :
Association Affirmative Action
Association de Lutte Contre le SIDA
dance4life
Espolea
Girl-Talk Foundation
Global Youth Coalition on HIV/AIDS
Haus of Khameleon
HIV Young Leaders Fund
IFMSA
International Community of Women Living with HIV
International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer Youth and Student Organisation (IGLYO)
International Planned Parenthood Federation
Jamaica Youth Advocacy Network
Men who have sex with men Global Forum
MTV Staying Alive Foundation
Namibia Women's Health Network

Tout d'abord, l'objectif 3.3 sur l'éradication de l'épidémie de sida d'ici à 2030 doit définir un indicateur spécifique qui mesure les progrès enregistrés pour mettre un terme à l'épidémie de sida chez les adolescents et les jeunes en garantissant un accès équitable, universel et abordable à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien pour tous pendant toute la vie.

En outre, grâce aux dialogues communautaires ACT 2015, des jeunes du monde entier ont lancé un appel collectif clair pour mettre un terme à la stigmatisation et à la discrimination, particulièrement à celles qui frappent les jeunes atteints du VIH et les jeunes issus de populations clés notamment les jeunes consommateurs de drogues par injection, les jeunes impliqués dans des activités sexuelles à des fins commerciales, les jeunes hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et les jeunes transsexuels. Il sera impossible d'éradiquer l'épidémie de sida tant que nous n'investirons pas dans des programmes qui remettent en question l'environnement social et culturel propice à la stigmatisation et à la discrimination. Le suivi des progrès en vue de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination doit être repris comme indicateur lié à l'objectif 3.3.

Ensuite, pour éradiquer l'épidémie de sida d'ici à 2030, les jeunes ont appelé à la transformation des normes sociales ayant trait au sexe et à la sexualité pour que les jeunes, dans toute leur diversité, soient à l'abri de la stigmatisation et de la discrimination.

Troisièmement, nous appelons les États membres à élaborer des indicateurs spécifiques dans le cadre des objectifs afférents à la santé et à l'éducation pour assurer un accès universel à une éducation sexuelle complète. Les jeunes n'ont eu de cesse de lancer cet appel à l'occasion de plusieurs consultations sur l'après 2015 et dans le cadre de nombreux événements officiels. Aujourd'hui, nous insistons une nouvelle fois sur le fait que notre droit à une éducation sexuelle complète soit reconnu et officialisé dans le cadre des ODD.

Quatrièmement, trop souvent, les adolescents et les jeunes atteints de VIH ne sont pas traités comme des titulaires de droits, mais bien comme des bénéficiaires de programmes de traitement. Tous les jeunes ont le droit d'accéder à des services de santé sexuelle et procréative, à des informations, et de prendre des décisions indépendantes sur leur propre corps. Par conséquent, nous exhortons les États membres à faire en sorte que l'objectif relatif à la santé prenne en considération les déterminants politiques de la santé, tels que les obstacles liés à l'âge pour bénéficier du dépistage du VIH et d'autres services notamment la réduction des risques.

En conclusion, afin de garantir une réaction au VIH plus équitable, davantage fondée sur les droits et plus sensible aux besoins des jeunes, il nous faut :

1. Un objectif spécifique pour les droits universels de santé sexuelle et procréative dans l'objectif relatif à la santé;
2. Un objectif spécifique pour l'accès universel à des services de réduction des risques dans l'objectif relatif à la santé;
3. Des indicateurs qui mesurent la couverture de l'éducation sexuelle complète et améliorent les connaissances des jeunes sur le sida;

4. Un indicateur de suivi des progrès en matière de stigmatisation et de discrimination, tout particulièrement au niveau de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité sexuelle et du statut VIH;

5. Un cadre d'ensemble qui prend en considération les déterminants politiques et sociaux de la santé;

6. De plus, pour garantir l'équité, nous devons mesurer les progrès sur tous les objectifs grâce à des données ventilées par sexe et par âge.

Cela fait des années que nous faisons entendre nos voix en faveur d'un programme de développement pour l'après 2015 progressif qui protège la santé sexuelle et procréative et les droits de tous les peuples, partout. Les promesses faites aux jeunes dans le programme de l'après 2015 ne peuvent pas uniquement porter sur des questions moins polémiques telles que l'emploi et l'éducation. Il n'est pas acceptable que les États membres se contentent d'identifier et de promouvoir certains besoins des jeunes. Nous disposons aujourd'hui d'une occasion de courte durée pour faire en sorte que les droits de tous les individus, en particulier des jeunes, des adolescents et des autres personnes qui sont marginalisées à cause de systèmes inégalitaires, soient défendus et protégés à tout prix. Nous exhortons les États membres à entendre notre appel : vous ne devez pas permettre que nos droits de l'homme soient jugés « trop polémiques ».
